

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

## Prolongation de l'aide juridique concernant le parc éolien à Dunkerke

Sur proposition de la ministre chargée de la Mer du Nord Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a pris acte des prestations d'aide juridique réalisées jusqu'à présent pour assurer la défense des intérêts de l'État belge concernant les plans de l'État français de construire un parc éolien devant la côte de Dunkerque et a marqué son accord sur leur prolongation. Par ailleurs, il est pris acte de l'introduction de trois procédures initiées devant le Conseil d'État français et leur poursuite est confirmée.

La construction d'un parc éolien à Dunkerque menace certains intérêts belges, dont notamment :

- l'entrave à la sécurité des transports maritimes de par l'absence d'étude(s) de sécurité nécessaire(s) quant à l'impact du projet sur les moyens de communication nécessaires en mer (radar, AIS, VHF, ...)
- l'entrave de la vue sur mer par l'implantation du parc à 10 km de la côte, ce qui va masquer la vue sur mer depuis la commune côtière belge de La Panne et des communes environnantes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)